

Tribunal de Grande Instance de Paris
Doyen des Juges d'instruction
Escalier D. - 2ème étage - Bureau 118
10, boulevard du Palais 75001 Paris



Tél : 01.44.32.62.05
Fax : 01.44.32.79.61

Accueil :
- le lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- du mardi au vendredi de 13 h à 16 h 30

Monsieur André LABORIE
2, rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Affaire suivie par : **SZ/EC/MRA**
Référence du dossier : **11/109**

Objet : Plainte avec constitution de partie civile

Monsieur,

Me référant à la plainte déposée par vos soins, le 27 décembre 2010, je vous prie de bien vouloir :

- Justifier de la compétence des juridictions parisiennes. En effet, au vu des faits évoqués, il semble que les juridictions toulousaines soient compétentes.
- Justifier du dépôt de la plainte simple et de sa réception par le Procureur de la République ou d'un classement sans suite pour les infractions délictuelles visées dans plainte avec constitution de partie civile .

J'attire votre attention sur le fait que **votre réponse est absolument nécessaire** au traitement du dossier. **Elle devra nous parvenir au plus tard le 29 AOUT 2011.**

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Doyen des Juges d'instruction




Sylvia ZIMMERMANN